

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAÏE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES.

- ▶ Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- ▶ Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- ▶ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- ▶ Pour changer l'école et la société.
- ▶ Pour partager des valeurs et des solidarités.
- ▶ Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- ▶ Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



TOULON CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le
25 JANVIER 2018

L'édito

Réactionnaire, inégalitaire, autoritaire

2018, l'école selon Blanquer

La campagne « Reprenons la main sur notre métier » se poursuit suivant 5 axes : des moyens ; les salaires ; une médecine de prévention ; le temps de travail ; la professionnalité enseignante. « Avec le SNUipp-FSU, reprenons la main sur notre santé » : loin d'organiser une médecine de prévention, le gouvernement décide le retour du jour de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires.

Réactionnaire, inégalitaire, autoritaire : c'est ainsi qu'un hebdomadaire qualifie « l'école selon Blanquer ». Par ses annonces médiatiques celui-ci vise à conquérir une opinion désemparée. Il s'agit d'une vision libérale de l'école axée sur l'individualisation des apprentissages.

Réactionnaire : la dictée comme panacée, la récitation, l'autorité du maître (pas de la maîtresse, soit dit en passant !), le tri des élèves, la hiérarchie des savoirs, le recentrage sur les fondamentaux.

Inégalitaire : avec 100 000 classes à plus de 25 élèves, la France accuse un retard parmi les pays comparables. Or des études montrent que l'impact de la taille des classes est d'autant plus fort dans les milieux populaires.

Autoritaire : Blanquer instaure un « comité

scientifique » qui fait la part belle aux neurosciences au détriment d'autres disciplines. Il fustige la méthode globale, cet épouvantail à l'usage de l'opinion. Les évaluations imposées visent à un pilotage par les résultats et s'opposent à notre ambition d'une école de l'égalité.

Autoritaire, Blanquer est à l'image du gouvernement. La récente circulaire Collomb, qui prévoit des contrôles policiers dans les centres d'hébergement inconditionnel, met à mal la protection de personnes en besoin d'aide. Le SNUipp dénonce le projet de loi asile-immigration qui vise à trier les migrants et à expulser le plus possible, y compris des mineur-es, en toute illégalité. Les mobilisations se multiplient, la manifestation du 16 décembre à Menton, les « cordées solidaires » dans les Hautes-Alpes, en sont des exemples. Le SNUipp-FSU prend toute sa place dans les différents collectifs de soutien aux migrants.

En 2018, le SNUipp-FSU est prêt pour une nouvelle année combative et solidaire !

Françoise DENIS
Membre du bureau départemental
du SNUipp-FSU du Var



Sommaire.....

- Page 1 Édito.
- Page 2 Action, AVS.
- Page 3 Direction d'école, jour carence.
- Page 4 CAPD.
- Page 5 IEN-ASH audience, retraité-es.
- Pages 6 et 7 Ristt, droit syndical.
- Page 8 Bulletin adhésion.

Directeur de publication : André TOUVIER
Mensuel : n° 306
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 520 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la
cotisation des adhérents du SNUipp.



Rentrée 2018 : + 27 postes pour le Var

Le ministère attribue 59 postes à l'académie de Nice dont 27 pour le Var alors que pour notre département, il en faudrait au moins 200 pour effectuer une rentrée dans de bonnes conditions...

TOULON

Rentrée 2018 dans les écoles : seulement 59 postes supplémentaires pour l'académie de Nice.

L'académie de Nice comprend deux départements (le Var et les Alpes Maritimes) qui, à la rentrée 2017, se situaient dans les profondeurs des classements nationaux (nombre d'élèves par classe les plus élevés, départements avec le moins d'enseignants pour 100 élèves. Et les dotations académiques viennent de tomber. « Pour le département du Var, le constat est accablant : il manque à l'heure actuelle entre 200 et 250 postes d'enseignants ! Alors, comment, avec 59 postes à se partager entre le Var et les Alpes Maritimes, faire réussir tous les élèves varois ? », s'interroge le secrétaire départemental adjoint du SNUipp 83 Cédric Turco. « Avec cette dotation irrespectueuse aux regards des enjeux et des besoins de l'académie, une fois de plus, des classes seront surchargées, des enseignants absents ne seront pas remplacés, des enfants en difficultés scolaires ne seront pas suivis par un enseignant spécialisé, et la liste est encore longue ! », poursuit-il. Et de conclure, avec un brin d'ironie : « Ce n'est pas en interdisant les téléphones portables dans les écoles que les enfants réussiront mieux... »

Extrait du journal La Marseillaise

L'académie de Nice comprend 2 départements (le Var et les Alpes Maritimes) qui, à la rentrée 2017, se situaient dans les profondeurs des classements nationaux (nombre d'élèves par classe les plus élevés, départements avec le moins d'enseignants pour 100 élèves,...).

Le ministère fait le choix, pour la rentrée 2018, du dédoublement des classes de CP en REP (Réseau Education Prioritaire) et CE1 en REP+ (Réseau Education Prioritaire +). Si l'abaissement des effectifs en éducation prioritaire est encore plus légitime qu'ailleurs, le seul effort fait en direction des CP et CE1, sans les créations de moyens nécessaires, va se réaliser au détriment de la réussite de tous les élèves. Il ne permettra pas de remédier efficacement à la difficulté scolaire, de travailler autrement dans les classes, de scolariser des 2 ans... Ces mesures, sans moyens à la hauteur des besoins vont donc considérablement dégrader les conditions d'apprentissages des autres élèves de l'académie.

Pour le département du Var, le constat est accablant : il manque à l'heure actuelle entre 200 et 250 postes d'enseignants ! Alors, comment, avec 59 postes à se partager entre le Var et les Alpes Maritimes, faire réussir tous les élèves varois ? Lors du dernier comité technique, le SNUipp-FSU, 1er syndicat de la profession, a réclamé : plus de 100 postes de remplaçants, 57 postes de RASED (enseignants spécialisés), 27 ouvertures de classe en maternelle, 30 ouvertures de classe en primaire et/ou élémentaire.

A l'aube de la préparation de cette nouvelle rentrée, comment ne pas être pessimiste ?

Avec cette dotation irrespectueuse aux regards des enjeux et des besoins de l'académie, une fois de plus, des classes seront surchargées, des enseignants absents ne seront pas remplacés, des enfants en difficultés scolaires ne seront pas suivis par un enseignant spécialisé, et la liste est encore longue ! Le SNUipp-FSU sera de tous

les combats auprès des écoles qui lutteront pour obtenir une ouverture de poste ou pour éviter une fermeture. Le SNUipp-FSU s'opposera avec force et détermination contre toute tentative de fermeture de postes bénéfiques aux élèves comme par exemple les maîtres surnuméraires.

L'école primaire française largement sous-investie et marquée par des inégalités insupportables doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires. Le budget 2018 ne répond pas à cet enjeu de société. Les choix faits par le ministère y répondent encore moins.

Ce n'est pas en interdisant les téléphones portables dans les écoles que les enfants réussiront mieux...



Cédric TURCO

Manque d'AVS dans le Var

Le SNUipp-FSU obtient gain de cause à Valbertrand à Toulon !

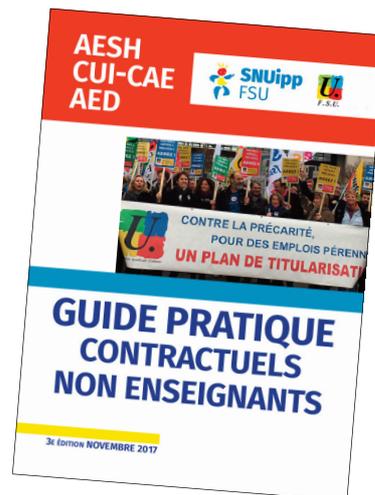
En décembre, les enseignants de l'école Valbertrand à Toulon informaient le SNUipp-FSU qu'une AVS arrivait au terme de son contrat CUI.

De ce fait, deux élèves allaient se retrouver sans accompagnement pour des handicaps importants ne leur permettant absolument pas de travailler sans aide. Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, notre collègue AVS a pu être embauchée sur un nouveau contrat d'AESH lui permettant d'envisager un CDI dans quelques années. De plus elle reste affectée sur l'école auprès de ces deux élèves !

Ces jours-ci nous sommes encore intervenus pour un manque d'AVS dans les écoles :

- maternelle Pagnol au Pradet.
- maternelle Santoni à La Garde
- élémentaire Coudoulière Six fours
- maternelle de Vinon sur Verdon
- élémentaire trois quartiers Toulon
- maternelle Virgiles ste Maxime
- Primaire Rialet Cogolin
- Maternelle Petit Prince Pourrières
- Élémentaire îles d'Or Hyères

Vous aussi, si vous avez besoin de l'intervention du SNUipp-FSU, n'hésitez pas, contactez-nous. Sans information, nous ne pouvons agir.



Direction d'école

Groupe de travail sur l'allègement des tâches.

A la suite de l'intersyndicale varoise initiée par le SNUipp FSU pour s'opposer à la suppression des postes d'emplois aidés, nous avons obtenu la mise en place d'un groupe de travail réuni le 9 janvier en présence de l'IENA, de la Secrétaire Générale de la DSDEN, de 3 élus SNUipp FSU, 2 du SE, 1 FO et 1 du SNE. **Le SNUipp FSU s'est présenté à cette réunion avec 14 propositions.**

Pour le SNUipp FSU, la dérive administrative oblige à la présence d'une secrétaire administrative dans les écoles. Sinon l'Education Nationale doit revoir sa méthode de pilotage et ses demandes. Les missions principales des directeurs-ices sont complètement phagocytées. La 1ère mission, l'organisation pédagogique, est considérablement sous investie faute de temps. Cela doit changer.

Voici les 14 points abordés par le SNUipp FSU et les réponses de la DSDEN.

1) Rencontres avec la Dsden : Nous avons obtenu la mise en place d'au moins une réunion par an dans le cadre du comité de pilotage lié aux missions de la direction d'école.

2) Envoyer une lettre hebdomadaire regroupant les circulaires : Pour les circulaires, ce n'est pas possible selon la DSDEN. C'est fait dans les Alpes Maritimes mais par un enseignant qui a une décharge à la DSDEN. Par contre une lettre hebdomadaire récapitulant les informations liées à la vie scolaire sera envoyée aux écoles.

3) Faciliter le travail informatique en impliquant les ERUN : La DSDEN est d'accord. De plus, un travail est fait pour améliorer l'ergonomie des enquêtes. La Plateforme securisc doit remplacer toutes les enquêtes demandant les documents concernant la sécurité.

4) Limiter le nombre d'enquêtes / Supprimer les saisies multiples : Le SNUipp FSU a également demandé l'envoi d'un calendrier des enquêtes pour permettre de prévoir les charges de travail. Réponse positive de la DSDEN.

5) Arrêter le mille-feuilles des demandes institutionnelles ayant pour conséquence de demander plusieurs fois la même chose sous différentes formes. La DSDEN n'est pas toujours au courant des courriels envoyés par le Ministère ou le Rectorat. Il vont en discuter. Par contre désormais tous les mails envoyés par la DSDEN seront adressés en copie aux IEN.

6) Travail lié au passage CM2/6ème : affectation automatique : Cela sera fait pour la rentrée 2019 par le Conseil Départemental.

7) Faire remplir sur ONDE les inscriptions par toutes les Mairies

(engagement du protocole 2015). C'est afférent aux inscriptions donc ça doit être de leur compétence. Le travail sera relancé avec les Mairies et la Préfecture. Il y avait jusqu'à lors un problème de comptabilité entre logiciels.

8) Sorties scolaires EPS : intervenants agrémentés - Problème éthique de la demande de l'extrait de casier judiciaire par les directeurs-ices. Tout peut être fait par la DSDEN qui confirme la suppression de la demande d'extrait de casier pour les accompagnateurs. D'autre part, pour les demandes d'agrément, c'est à la DSDEN de faire toutes les vérifications.

9) Les fiches ISSR que les TRB faisaient tamponner ne doivent plus exister, désormais un relevé sera envoyé chaque mois aux TRB. Accord de la DSDEN qui pensait que c'était le cas !

10) Convocations aux animations pédagogiques sur les boites mails : il s'agit de choix personnels. La DSDEN indique qu'elles sont déjà envoyées sur les adresses mails des enseignants et que l'école est juste en copie pour organiser le service et notamment les conseils des maîtres en fonction.

11) Simplifier la saisie sur le site dédié aux déplacements/ sorties scolaires : La DSDEN rappelle que ce n'est pas à faire pour les sorties régulières. Pour les autres sorties, ils vont essayer de mettre en place des formulaires pré-remplis

12) Obtenir un abonnement téléphone portable professionnel, puisqu'on demande le n° personnel dans le cadre du PPMS. Pas de réponse mais si c'est le cas ce sera financé par les Mairies...

13) Tableau de présence ou d'absence des enseignants les jours de grève. Le SNUipp-FSU a dénoncé ce procédé, souhaite qu'il soit supprimé et propose que chaque enseignant se déclare gréviste ou non via un courriel ou une fiche. La DSDEN veut bien étudier les autres possibilités mais la fiche d'émargement est un document légal permettant d'attester de la présence ou de l'absence de l'enseignant.

14) ELCO : Le SNUipp-FSU dénonce des procédures trop contraignantes et précise la difficulté pour les directeurs de vérifier l'assiduité et l'enseignement puisque les cours ont lieu hors temps de classe. La DSDEN signale que c'est de la responsabilité du directeur de mettre en place un fonctionnement avec le-la professeur-e d'ELCO notamment pour prévenir les familles en cas d'absences. Par contre le directeur ou la directrice n'est pas tenu-e d'être présent. Pour vérifier l'assiduité, le cahier d'appel est suffisant.

Journée de carence

Depuis le 1er janvier, la journée de carence est rétablie dans la fonction publique.

La première journée d'un congé de maladie, sous prétexte de réduire « l'absentéisme », et par souci d'une soi-disant équité avec le secteur privé, ne sera plus rémunérée.

Les différentes enquêtes menées font le constat que la journée de carence a pour effet de réduire le nombre d'arrêts maladie de courte durée, mais que la santé des personnels se dégradant, ces arrêts sont alors plus longs. Le jour de carence produit donc l'effet inverse de l'objectif poursuivi en terme de réduction de l'absentéisme !

Cette décision est injuste pour les agents publics. Deux tiers des salarié-e-s du secteur privé ne subissent pas de perte de salaires du fait de conventions collectives qui versent une indemnisation pour ces journées. Or, dans la Fonction publique, la perte financière pour les agents sera bien réelle !

Cette mesure va donc amputer le pouvoir d'achat des fonctionnaires pour 2018 et les années à venir : elle s'ajoute au gel du point d'indice, à la compensation non intégrale de l'augmentation de la CSG, au report des mesures de revalorisation de PPCR.

La FSU demande la réalisation d'une étude d'impact sur le coût de gestion engendré par la mise en œuvre de la journée de carence.

Elle en fera l'un des enjeux des mobilisations du mois de mars sur le salaire des fonctionnaires.

Par ailleurs, la mise en place d'une véritable médecine du travail pour les agents est plus que jamais nécessaire et urgent.

Les conditions de la mise en application (voir l'article complet sur notre site).



CAPD du 19 décembre

Compte-rendu de vos élu-es du SNUipp-FSU.

La CAPD s'est réunie en présence de 10 élu-es du SNUipp-FSU, 5 du Se-UNSA et 2 du Sne. Sollicitée par le SNUipp-FSU, l'administration a indiqué qu'un groupe de travail sur l'allègement des tâches de direction se réunirait le mardi 9 janvier prochain.

Promotions

Après lecture des déclarations liminaires de chaque syndicat, la commission a validé les promotions pour l'année 2017/2018. Tous les collègues promouvables sont donc promus avec le nouveau dispositif, comprenant deux accélérations de carrière possibles aux 7ème et 9ème échelon (découlant des rendez-vous de carrière aux 6ème et 8ème échelons).

Instituteurs :

- 1 seul collègue concerné, promu au 10ème échelon

Prof. Ecole :

- Ech. 5 : 29 promu-es à l'ancienneté
- Ech. 6 : 40 promu-es à l'ancienneté
- Ech. 7 : 102 promu-es à l'ancienneté et 35 promotions accélérées.
- Ech. 8 : 104 promu-es à l'ancienneté
- Ech. 9 : 155 promu-es à l'ancienneté et 68 promotions accélérées.
- Ech. 10 : 118 promu-es à l'ancienneté
- Ech. 11 : 100 promu-es à l'ancienneté

Hors classe et classe exceptionnelle

Le SNUipp-FSU a rappelé que pour les promotions dans la hors classe et la classe exceptionnelle, seul les élu-es du personnel Hors classe (Daniel Madie et Manuel Sampaio, tous deux du SNUipp-FSU) auront accès aux informations. Pour le moment, les modalités d'accès ne sont pas encore arrêtées.

Questions diverses

Etats de versement de l'ISSR : victoire du SNUipp-FSU !

Questionnée par le SNUipp-FSU, l'administration a répondu favorablement à la demande du syndicat : les états de versement seront donc communiqués aux collègues concernés, ce qui leur permettra enfin de vérifier les montants qui leur sont versés.

Distancier de l'administration

Dans l'application informatique ARIA, le distancier utilisé est national. Selon les situations, il existe des décalages entre les kilomètres parcourus et ceux pris en compte. Le SNUipp-FSU a demandé que ces situations soient traitées le plus rapidement possible : elles représentent pour certains un manque à gagner de plusieurs centaines d'euros par an.

Collèges Léotard REP+ et

Villeneuve à Fréjus

Le SNUipp-FSU a demandé que les postes de SEGPA décentralisés au collège de Villeneuve, rattachés administrativement au collège REP+ Léotard, le soient aussi au niveau de l'étiquetage et donc des indemnités. Le SNUipp-FSU a rappelé que lorsqu'il interroge le rectorat, celui-ci répond que c'est un problème d'étiquetage de postes de la DSDEN du Var, ce que réfute la DSDEN du Var. Le syndicat interviendra à nouveau en direction du rectorat.

Absence médecin prévention

Sollicitée par le SNUipp-FSU, l'administration a indiqué que le docteur Donteville reçoit les courriers mais pas les collègues varois car elle est basée dans les Alpes Maritimes. L'administration a reconnu que les salaires n'étaient pas assez attractifs pour le corps médical et que le poste vacant existant dans le Var ne trouvait pas preneur. Dans l'attente d'un recrutement, le SNUipp-FSU a suggéré qu'un accord soit contractualisé avec une autre administration afin qu'un médecin de puisse recevoir les collègues varois.

Remboursement des frais des PFSE : le SNUipp-FSU fait avancer la transparence

Le SNUipp-FSU a dénoncé des délais trop courts pour les PFSE appelés à choisir entre le versement de l'IFF (indemnité) ou le passage aux frais réels, ce qu'a reconnu l'administration. Le syndicat a par ailleurs obtenu que l'administration puisse effectuer des simulations à la demande des PFSE qui le souhaiteraient.

P.E. stagiaire dans 2nd degré

Questionnée par le SNUipp-FSU, l'administration a confirmé qu'un collègue PE détaché dans le 2nd degré pour une année de stage, ne perdait pas son ancienneté dans l'école s'il choisissait d'y revenir en fin d'année.

La Seyne et Toulon limitrophes

Document du cadastre à l'appui, le SNUipp-FSU est à nouveau revenu à la charge concernant les communes de Toulon et de la Seyne qui ne sont pas limitrophes et ouvrent donc droit à versement d'indemnités pour les collègues qui vont d'une à l'autre. L'administration dit avoir une réponse du même cadastre indiquant que les communes sont limitrophes, ce que prend en compte le ministère pour le moment. L'IEC de la Seyne a confirmé que les deux communes étaient pourtant séparées par Ollioules. Le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions.

Convocations animations et formation continue

Le SNUipp-FSU a rappelé les textes : s'il

n'y a pas de gare SNCF, alors le remboursement ne se fait pas sur la base du tarif 2nde classe SNCF mais doit être kilométrique. L'administration craint de ne pas avoir les budgets nécessaires pour faire face à ces versements, pourtant la loi devra s'appliquer. Ce sont donc les formations qui pourraient être une fois de plus revues à la baisse.

Bulletins de salaire

Questionnée par le SNUipp-FSU, l'administration annonce qu'une attestation de salaire ayant valeur juridique peut être faite sur demande des collègues n'ayant pas encore reçu leurs fiches de salaires.

Liste Aptitude direction d'école

Le SNUipp-FSU est intervenu pour qu'une collègue faisant fonction sur un poste libre mais non vacant (le titulaire du poste exerçant à temps plein sur d'autres missions mais étant toujours rattaché administrativement au poste de direction) puisse être dispensée d'entretien pour figurer sur la liste d'aptitude direction d'école. La CAPD renvoie la décision à un arbitrage de l'IA, absent lors de la réunion.

Accompagnateurs et casier judiciaire

Le SNUipp-FSU a dénoncé une extrapolation départementale de la circulaire ministérielle qui inclus les accompagnateurs dans le cadre de la demande de casier judiciaire. Cette surcharge de travail jette la suspicion sur les parents et n'est pas efficace. L'administration indique qu'il y a eu un problème l'an dernier et qu'il s'agit de se protéger. Un courrier sera adressé aux directeurs et directrices d'école à ce sujet.

Lettre de mission des ERUN

Le SNUipp-FSU est intervenu pour que leur lettre de mission stipule que leurs interventions dans les formations à l'ESPE ne soient pas systématiques mais uniquement basées sur le volontariat.

Calendrier CAFIPEMF

Le président du jury n'a pas encore adressé de calendrier, ce que la DSDEN dit regretter.

Versement de l'IMP

Il se fera sur le salaire de janvier 2018.

Indemnité tuteur CAPPEI

Des propositions ont été faites, qui seront harmonisées au niveau régional. Pour le moment, l'administration ne souhaite pas se prononcer sur un montant.

CAPPEI

Il y aura des candidats du 2nd degré avec l'harmonisation 1er et 2nd degré pour les ULIS collèges.

Notifications MDPH

La DSDEN a fait une demande de rallonge budgétaire pour faire face à la hausse des demandes d'AVS, reconnaissant un problème pour faire face aux besoins à budget constant. Un travail serait en cours sur la mutualisation possible des contrats AVS, qui interviendraient auprès de plusieurs élèves.

Formation des stagiaires

L'attention a été portée sur 25 PFSE en difficulté.

Versement stage soutien

Des collègues n'ont toujours pas perçu les sommes correspondantes aux stages de de l'été dernier. Selon l'administration, tout a été payé sauf sur les listes qui n'ont pas été transmises pour lesquels le paiement devrait avoir lieu au printemps 2018. Les stages de l'année prochaine seront amputés des sommes versées pour régulariser 2017.

IME Sillans la Cascade

Le DASEN n'a toujours pas réintégré les postes d'enseignant-es à l'IME. Les besoins seront évalués en janvier, sur fond de renouvellement de l'encadrement de l'IME. Pour le moment, l'institut fait intervenir des enseignants du privé sur financement de l'ARS.

Action

Retraité-es mobilisé-es

Nouvelles actions à venir.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à une situation sans précédent : les régressions « En Marche » concernant le niveau des pensions et donc des futures pensions des actifs.

Fin janvier, la plupart des retraités verront leur pouvoir d'achat baisser de 1,7% (en fait plus précisément de 1,8% en net), avec l'augmentation de 25% de la CSG !

Ces régressions s'accompagnent d'une nouvelle rupture. En effet, compenser des baisses de cotisations sociales par l'impôt (la CSG) constitue une entorse radicale au mode de financement de notre système social.

Ponctionner les retraités pour financer cette mesure en faveur des actifs en exonérant le patronat de tout effort est une décision qui ruine, à terme, le concept de solidarité intergénérationnelle.

Ces principes de solidarité sont aussi mis à mal au niveau des mutuelles avec des offres et des augmentations différenciées selon l'âge et les niveaux de couvertures santé. Pour les retraités affiliés à la MGEN, l'augmentation des cotisations de 5 % à 7,5%, qui s'applique dès le 1^{er} janvier, va diminuer encore le niveau des pensions.

Sans compter les hausses annoncées qui nous concernent tous : carburants (de 3,8 à 7,6 centimes par litre), gaz (6,9%), forfait hospitalier (2 € de plus), sans parler des timbres postaux (5%), des assurances automobiles et d'habitation, des frais bancaires (0,25%)...

L'ampleur des régressions en cours explique les

multiples interventions des retraités dans un cadre unitaire. Après le succès des manifestations de septembre, le groupe des 9 a décidé de lancer l'opération carte de vœux à Macron. Une délégation intersyndicale varoise ira les remettre en Préfecture du Var le 29 janvier prochain.

Un appel unitaire a également été lancé pour soutenir l'action des personnels des EHPAD le 30 janvier.

Une nouvelle journée d'initiative nationale devrait se décliner à la mi-mars dans chaque département.

Empruntons notre conclusion aux retraités de la Vienne, (en référence au « 1^{er} de cordée » lancé par Macron aux retraités) : « *Les retraités d'aujourd'hui étaient les actifs d'hier qui ont tiré la cordée de la solidarité à la suite de leurs aînés. Les actifs d'aujourd'hui, qui seront les retraités de demain, doivent veiller à ne pas lâcher la corde* ».



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Métier

Audience SNUipp-FSU avec IEN ASH du 14 décembre 2017

CAPPEI 2018 en candidat libre :

Du 18 décembre au 26 janvier, ouverture des inscriptions. Possibilité pour les enseignants ayant passé le CAPASH l'année dernière de le repasser cette année. Une réunion d'information et 3 ½ journées de préparation auront lieu.

Départ sur modules complémentaires pour les enseignants déjà spécialisés (2018-19) :

L'année dernière malgré nos demandes, la DSDEN n'avait pas laissé partir sur les modules complémentaires 4 collègues ayant déjà un autre CAPSH mais n'étant pas sur les postes correspondants aux modules demandés. Nous sommes donc intervenus à nouveau.

Choix formation CAPPEI 2018-19 :

Pour l'IEN ASH, la priorité est de former sur parcours UE et ULIS. Cela correspond aux postes D sur lesquels il y a de nombreux collègues sans l'option. Le syndicat demande également des départs sur les modules correspondants au G. En effet, de très nombreux problèmes remontent à

propos d'élèves dits « à besoins éducatifs particuliers », tous liés à des problèmes comportementaux.

Comité technique de Février :

On compte 380 demandes IME en attente, 448 pour le SESSAD. Il manque plus de 300 AVS. Le SNUipp FSU a dénoncé le manque de places et de structures médico-sociale et/ou éducatives notamment ITEP, d'où des orientations par défaut en SEGPA. La politique d'inclusion est accélérée avec la création du CAPPEI, la disparition progressive de la 6^{ème} SEGPA en tant que structure et le peu de places en IME, ITEP, Hôpitaux et SESSAD. Ceci ne peut se faire sans moyens importants. Le SNUipp FSU a demandé l'ouverture de postes G, essentiel pour accompagner les équipes. D'autre part, nous avons relayé 2 demandes d'ouverture d'ULIS, à Toulon et St Zacharie mais aussi en collège.

Utilisation des heures projets en SEGPA (heures dites d'actions diverses) :

Suite à l'institutionnalisation des heures de synthèse, le SNUipp-FSU est intervenu

pour connaître le devenir des heures d'actions diverses. L'IEN ASH l'ignorant, nous allons intervenir auprès de la DSDEN.

Quelles aides pour les équipes en milieu ordinaire confrontées à des élèves relevant du champ du handicap et/ou violents ?

L'IEN ASH dit être submergé par les demandes d'aide venant des écoles. Nous sommes déjà intervenus en CHS CT et nous avons proposé la mise en place d'une cellule d'aide et d'intervention. Mais cela ne sera pas suffisant. Pour le SNUipp FSU, cette situation ne peut s'améliorer qu'avec de la formation et des moyens conséquents.

Report enquête 32 :

Nous avons demandé son report au vu du délai intenable. Cela a été accordé. Pour info, les enseignants en hôpitaux de jour, au même titre que les autres enseignants en ESMS, vont toucher l'IACS. Le versement commence en décembre avec rattrapage depuis septembre.

Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail.
On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

A l'ordre du jour : Bilan de la rentrée dans le Var et en France, actualité générale, réactions dans vos écoles et suites à donner. Questions / réponses .

Vous pouvez participer à 3 réunions de votre choix dans l'année dont une sur le temps de classe.

Calendrier

24-janv	LA GARDE	Maternelle Mignone 9h-12h
29-janv	LE BEAUSSET	Elem Pagnol 14h/16h30 SPECIAL AVS
30-janv	LA SEYNE	Maternelle Vaillant 17h 20h
07-févr	FREJUS	Elem. Aurélien 9h 12h
14-févr	LA CADIERE	Maternelle 9h 12h
21-févr	LE MUY	Elem. la Peyroua 9h 12h
28-mars	TOULON	Elem. La Florane 9H 12H
04-avr	BARGEMON	Primaire 9H 12H
18-avr	LA SEYNE	Elem. Aubrac 9h 12h
16-mai	ROQUEBRUNE	Maternelle Bouverie 9h/12h
23-mai	ENTRECASEAUX	Elem. 9h-12h
29-mai	HYERES	Elem. Excelsior 17h 20h
06-juin	ROUGIERS	Salle des fêtes 9h 12h
13-juin	TOULON	Elem. Valbertrand 9h 12h

A communiquer aux parents si RISTT temps de classe

A envoyer à l'IEN 48 heures avant la réunion si RISTT temps de classe

Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28.5.82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 3 demi- journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le mercredi.....

Votre enfant n'aura donc pas classe ce matin-là.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom :

Ecole :

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU, le à

Date, Signature

Réunion hors temps de classe :

Chaque réunion peut être déduite des 108 heures (hors temps élève). Une attestation de présence sera remise à chaque participant lui permettant de faire valoir cette déduction.

Calendrier formation syndicale 2017/2018

Nous avons tous et toutes droits à 12 jours de formation syndicale.

Chaque année le SNUipp-FSU Var essaye de mettre en place une formation syndicale de qualité alliant les préoccupations des collègues et l'actualité syndicale. Ce temps là permet un temps de débat serein entre collègues et chercheurs pour construire nos revendications et réfléchir sur nos pratiques.

Venez nombreux ! L'année dernière plus de 320 collègues ont pu participer aux stages du SNUipp-FSU.

Attention : pensez à vous inscrire un mois à l'avance, dernier délai, auprès du SNUipp-FSU puis de l'IEN.

Comprendre et bien gérer sa carrière

(Mouvement, promotions, permut, listes d'aptitudes...) Vos élu-es du personnel du SNUipp-FSU du Var passeront à la loupe l'ensemble des actes administratifs qui jalonnent notre carrière. Tout comprendre, avec le SNUipp-FSU c'est possible ! Nous organiserons par ailleurs 2 stages pendant le Mouvement à Toulon et autour de Draguignan.

- mardi 27 mars à l'élémentaire Pins Parasol à Puget/Argens
- jeudi 29 mars à l'amphithéâtre de Tourves
- mardi 3 avril à la bourse du travail de Toulon

Egalités Femmes/Hommes : en quoi l'Ecole contribue-t-elle à l'accroissement des inégalités ?

avec Cécile ROPITEAUX, secrétaire nationale du SNUipp-FSU, secteur Droits, Libertés et international.

Le jeudi 12 avril 2018 à Carnoules.

Education en milieu populaire : quels enjeux ?

Avec Jacques BERNARDIN, formateur et président du GFEN.

Le lundi 14 Mai 2018 au Muy.

Management, direction et fonctionnement des écoles

En cours d'organisation.

Le lundi 11 juin 2018 à Toulon

Nous avons tous et toutes droits à 12 jours de formation syndicale : inscrivez vous auprès du SNUipp-FSU.



<https://adherer.snuipp.fr/83>

